

seigneurie, elle comprenait encore la haute, moyenne et basse justice, un droit de péage par terre, un droit de passage au port dudit lieu sur la Saône, avec le droit de créer tous officiers pour l'exercice de la haute justice, hommes taillables, justiciables, corvéables, demeurant tant au mas de Chavagneux que de Genouilleux, comme aussi aux villages ou paroisses de Mogneneins, Guerreins, Saint-Étienne-sur-Chalaronne, Saint-Didier, Lurcy, Baneins, Chaneins, Messimy, Dracé-le-Panoux, Taponas et Montceaux (20).

Après la mort de Jean Cléberg, survenue peu de temps après l'acquisition de la terre de Chavagneux (6 septembre 1546), sa veuve, Pelonne Bonzin, tutrice de son fils, David Cléberg, fit encore l'acquisition de la seigneurie de Chailouvres, fief en toute justice avec château fort, dans la paroisse de Chaneins (Dombes), qui lui fut vendu par Pierre Fornier, le 21 mai 1551, puis celle de la baronnie de Saint-Trivier en Dombes, que lui céda, le 19 septembre 1554, Philibert de la Chambre, seigneur de Montfort, de Tramelay et de Verdun-sur-Saône. Cette seigneurie était fort importante, car elle comprenait cinq clochers ou paroisses : Saint-Trivier, Montagneux, Saint-Christophe, Percieux, et Saint-Cyr en partie. Les seigneurs avaient un juge ordinaire et un juge d'appel, dont les sentences ressortissaient du Parlement de Dombes, et, en outre, un châtelain, un procureur d'office, un greffier, un concierge des prisons et un garde bois ; enfin, ils avaient le droit d'accorder des provisions de notaires, procureurs et sergents. Le prix de cette vente ne nous est point connu. Mais nous

---

(20) Archives de la Charité. B. 170.